



HANG GLIDING AND PARAGLIDING ASSOCIATION OF CANADA ASSOCIATION CANADIENNE DE VOL LIBRE

5 Millennium Drive,
Stratford IPE C1B 2H2.
Tél: 1-877-370-2078 Télécopieur: 902-367-3358

admin@acvl.ca

<http://www.acvl.ca>

22 juin, 2010

Cher Instructeur,

Félicitation pour votre certification Instructeur!

Votre certificat et votre nouvelle carte de membre mentionnant votre nouveau niveau, en pièces jointes.

RESPONSABILITÉS et DEVOIRS des INSTRUCTEURS

Voici de brèves explications des responsabilités et devoirs d'un instructeur certifié ACVL. Malgré que votre statut d'instructeur serve principalement à l'enseignement, vous pourriez être appelé à agir au nom de l'ACVL dans des domaines différents, de temps à autre.

Les domaines en question et actions requises vous sont décrits dans la liste ci-dessous. Si vous avez des doutes ou des soucis au sujet d'autres domaines de votre responsabilité comme instructeur ACVL certifié, veuillez contacter le président du comité instruction pour clarifier.

Rapport annuel

- Remplir un rapport (formulaire ACVL I-07) et le soumettre au bureau administratif de l'ACVL à la fin de chaque année.

Rapports d'accidents

- Soumettre un rapport sécurité au directeur sécurité ACVL pour tout élève ayant subi un accident sous votre instruction. (C'est aussi une obligation légale de Transports Canada.)

Premiers soins

- Vous devez avoir un certificat de premiers soins effectif pour toute la durée de votre certification instructeur, pour que celle-ci reste valable.

Recertification

- Les instructeurs doivent suivre un cours de certification instructeur au moins une fois tous les trois ans pour rester certifiés.

- Instructeurs Seniors et Biplaces II doivent tenir un cours de certification une fois tous les trois ans pour rester certifiés.

Examens de niveaux

- Surveiller le test en vol;
- Administrer l'examen écrit;
- Envoyer les demandes de niveaux, les résultats d'examens, les droits d'enregistrements des niveaux et toute autre document(s) au bureau administratif de l'ACVL. (Examens échoués peuvent aussi être envoyés afin de voir les domaines posant problème aux élèves, à votre discrétion.)

Membre temporaire résident étranger, de 60 jours (Seulement pour résidents étrangers)

- Remplir le formulaire de certification assurance (formulaire membre temporaire). Vous assurer que la date d'expiration est inscrite et qu'il soit signé par le demandeur.
- Donner la moitié supérieure au demandeur et poster la moitié inférieure avec le droit de \$40 au bureau administratif de l'ACVL le plus tôt possible.

Membre ACVL

- Un effort devrait être fait pour informer les élèves au sujet de l'ACVL, ses intentions et buts. Ils devraient être conscientisés des divers bénéfices et services disponibles comme le système de niveaux, la couverture d'assurance-responsabilité et le magazine trimestriel Air (et Survol).

Souvenez-vous, en tant qu'instructeur certifié ACVL, vous serez probablement le premier contact des néophytes du sport. Les premières impressions comptent. Maintenez une attitude mature et professionnelle dans vos interactions avec vos élèves et le public, soyez obligeant et courtois, et finalement, amusez-vous! Vous pouvez trouver toutes les informations requises au <http://www.acvl.ca>, en choisissant '*instructeurs*', puis '*section instructeurs*'.

Volez prudemment.

Sam Jeyes
Directeur Administratif ACVL/HPAC